

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 28 mars, à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23 mars 2023

Etaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUERULT Jessica, M. GERAULT Didier, Mme DUTERTRE Clarisse, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, M. PLET Olivier, M. CAPS David

Était excusé : M. SOULARD Alain,

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

1) Emprunt construction de T4

Monsieur le Maire présente aux conseillers, les trois banques qui ont répondu pour le prêt de 450 000 € dans le cadre du projet de construction de deux pavillons T4 au sein du lotissement les chênes verts.

- ❖ Le Crédit Agricole propose un crédit pour une durée de 25 ans au taux de 4,18% à échéance fixe. Le coût total du crédit s'élève à 277 495,37 €.
- ❖ La Caisse d'Épargne, propose un crédit pour une durée de 20 ans au taux de 4,34% à échéance fixe. Le coût total du crédit s'élève à 225 495,20 €.
- ❖ Le Crédit Mutuel, propose un crédit pour une durée de 20 ans au taux de 3,69% à échéance variable. Le coût total du crédit s'élève à 168 125,63 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ❖ De choisir l'offre du Crédit Mutuel avec une durée de 20 ans aux taux fixe de 3.69 % à échéance trimestrielle variable
- ❖ De charger Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire

2) Vote des taxes communales

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils souhaitent augmenter les taxes communales.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à la majorité, avec une abstention, de maintenir les taux d'imposition 2023 aux montants suivants :

- Taxe Habitation /
- Taxe Foncier Bâti 37.30 %
- Taxe Foncier Non Bâti 26.80 %

3) Budgets primitifs 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le détail des quatre différents budgets primitifs de la commune pour l'année 2023. Ils s'équilibrent en recettes et en dépenses aux sommes ci-après :

	Fonctionnement	Investissement
BUDGET GENERAL	1 074 417,61 €	1 220 010,64 €
EAU ASSAINISSEMENT	510 648,00 €	338 494,54 €
LOTISSEMENT LE VALLON DORE	19 028,98 €	19 018,98 €
LOTISSEMENT LES CHENES VERTS	158 809,36 €	154 362,61 €

Suite à la présentation détaillée de chacun de ces quatre budgets, les membres du conseil municipal les votent à l'unanimité.

4) Vente pavillon locatif 15 rue du vallon doré

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux que Mme MOISSON Mélissa, la locataire communale du 15 rue du vallon doré, a émis le souhait d'acquérir son logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ De vendre à Mme MOISSON Mélissa le pavillon situé au 15 rue du vallon doré au prix de vente de 90 000 € net
- ❖ De charger Monsieur le Maire d'informer de cette proposition Mme MOISSON Mélissa en précisant que tous les frais d'acquisitions seront à la charge de l'acquéreur.
- ❖ D'effectuer à la charge de la commune tous les diagnostics nécessaires à cette vente
- ❖ De choisir Maître LEONI VAZEILLE pour rédiger l'acte de vente
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le compromis et l'acte de vente

5) Achat matériel « Le Resto de Stéph »

Monsieur le Maire indique que Mme GERMAIN, l'ancienne gérante du restaurant « Le Resto de Stéph » propose la vente à la commune du matériel suivant :

- ❖ Cafetière professionnelle 800/1000€
- ❖ Mobilier de terrasse 500/600€
- ❖ Galettes de chaises 50€
- ❖ 6 luminaires 50€
- ❖ 8 bidons nettoyant four vapeur 80€

Après délibération le conseil décide, à l'unanimité,

- ❖ De ne pas reprendre le matériel de Mme GERMAIN, les futurs repreneurs ayant déjà acquis le matériel nécessaire
- ❖ Demande à Mme GERMAIN de bien vouloir récupérer son matériel.

6) Ressources Humaines

6-1 CDD service cantine

Monsieur le Maire indique que l'embauche d'une personne est nécessaire sur le poste réunissant la gestion de la cantine, de la salle des fêtes et le ménage de l'école

Suite à cette présentation,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en son article L 2121-29,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 susvisée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ❖ De créer un emploi d'accroissement saisonnier d'activité, article 3 2°, non permanent, catégorie C, adjoint technique territorial, du 01 avril 2023 au 31 juillet 2023 à raison de 20 h hebdomadaires.
- ❖ D'autoriser le paiement des heures complémentaires éventuelles
- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer tous les documents nécessaires

6-2 embauches CDD vacances avril 2023

Monsieur le Maire indique que l'embauche de deux personnes est nécessaire à l'animation du centre de loisirs pendant les vacances d'avril 2023. Il propose de recruter Mmes BUSSON Suzanne et ROMAGNE Laura déjà venue aux précédentes vacances.

Suite à cette présentation,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, en son article L 2121-29,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 susvisée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ❖ De créer un emploi d'accroissement saisonnier d'activité, article 3 2°, non permanent, catégorie C, adjoint animation territorial, du 17 avril au 21 avril 2023 à raison de 35h hebdomadaires.
- ❖ De créer un emploi d'accroissement saisonnier d'activité, article 3 2°, non permanent, catégorie C, adjoint animation territorial, du 24 avril au 28 avril 2023 à raison de 35h hebdomadaires.
- ❖ D'autoriser le paiement des heures supplémentaires éventuelles.

6-3 indemnités de stage Anaëlle CHEVAUCHER

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Anaëlle CHEVAUCHER a réalisé un stage de quatorze semaines au secrétariat de Mairie entre novembre 2022 et mars 2023. Il demande qu'à ce titre il soit délibéré du versement ou non d'une indemnité de fin de stage pour sa motivation et l'aide apportée durant cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ De verser la somme de 1 050 €, correspondant au versement de l'indemnité de fin de stage, au profit de Madame Anaëlle CHEVAUCHER suite à sa motivation et l'aide apportée au secrétariat de Mairie
- ❖ de charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes

7) Demande d'achat d'une parcelle dans le lotissement des chênes verts M. TOROSSYAN Arthur

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu en mairie une demande d'achat de parcelle de M. TOROSSYAN Arthur concernant l'achat de la parcelle lot °13 cadastrée ZM 272 et dont la superficie est de 648 m² dans le lotissement les chênes verts

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ De vendre la parcelle susvisée à M. TOROSSYAN Arthur au prix de 8 € HT/m²
- ❖ De préciser que les frais concernant cette vente sont à la charge des acquéreurs
- ❖ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes
- ❖ De choisir Maître LEONI VAZEILLE, notaire au HORPS, pour la rédaction de l'acte correspondant.

8) Achat matériel « société CLEMHEO »

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré les repreneurs du restaurant : ils lui ont indiqué que le restaurant **réouvrira ses portes au 5 juin 2023**. Ces derniers lui ont également listé le matériel dont il aurait besoin afin de compléter l'inventaire du restaurant et travailler de façon optimale. Monsieur le Maire énumère les besoins des repreneurs : armoire chauffe plat, machine mise sous vide, petit congélateur, carafes d'eau, paniers, plateaux, araignée inox, écumoir, chinois, rouleau de cuisine, bacs gastro, barres aimantée, assiettes, couverts.

Monsieur le Maire présente également un devis de la société COMTE concernant des travaux de rénovation du bar actuel s'élevant à 6255.87 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ De valider l'achat du petit matériel énuméré
- ❖ De charger Monsieur le Maire de demander un devis comparatif à l'entreprise COMTE concernant la fourniture d'un bar neuf et missionne Monsieur le Maire pour le choix définitif

9) Compte rendu des commissions et décisions

* Logements :

- Mme DUTERTRE Clarisse, la responsable de la commission, informe qu'un cabinet spécialisé à réaliser les DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) au sein des trente cinq logements du parc locatif communal. Le bilan du classement des logements s'avère positif car la majorité des logements sont classés en D. Trois logements sont classés en F et nécessiteront donc des travaux de rénovation à budgéter sur les prochains exercices. A terme les loyers de ces logements ne pourront plus être revalorisé si la performance énergétique n'est pas améliorée.

- Monsieur le Maire présente un devis de la société FORGET concernant des travaux de peinture sur les façades de deux logements communaux situés aux 15 et 21 rue du stade pour un montant de 3 115.21 € HT. Le conseil valide ce devis et les travaux associés.

*** Affaires urbaines :**

- Monsieur SALLARD indique que l'accès à l'ancien parking de la Mairie où est actuellement installé à présent le city stade n'est peut être plus nécessaire et propose de condamner l'accès. De plus, cela permettrait de sécuriser les lieux. Le conseil municipal valide cette proposition.

- Monsieur le Maire indique que le city stade est en service et qu'une réunion de réception des travaux doit avoir lieu. Il est remarqué qu'il avait été négocié auprès de la société Nerual l'installation de poubelles et garage à vélos.

- Monsieur le Maire indique qu'il souhaite réunir les membres du conseil municipal afin de discuter des futurs aménagements du centre Bourg.

*** Affaires scolaires et animation jeunesse :**

- Mme GUERULT, la responsable de la commission, informe qu'une rencontre a eu lieu avec les deux directrices des centres de loisirs de Charchigné et Le Horps. Celles-ci ont indiqué qu'elles avaient créé une association ayant pour but de récolter de l'argent pour financer des projets futurs pour le centre de loisirs.

- Ecole Marlène Jobert : Mme GUERULT informe que différents achats vont être réalisés pour l'école notamment l'achat de bancs et de carrés potager. Elle indique également qu'un enseignant supplémentaire sera présent à temps plein en septembre prochain.

*** Affaires rurales et agricoles**

- Monsieur GERAULT indique que la Mairie a reçu un courrier de M. SAVARY, exploitant du GAEC du Meslier, concernant une sortie de route d'un de ses champs sur le chemin communal de Beausoleil, évitant ainsi une sortie sur la nationale 12. Il est précisé que les travaux seront à sa charge. Le conseil municipal répond favorablement à cette demande.

Monsieur le Maire clos la séance à 23 h

Prochaine réunion du conseil municipal

- Le 16 mai 2023 à 20h00

Le Maire,

Stéphane RIOULT-LERICHE